

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert tenue le 16 avril 2025, à 18 h 30 par vidéoconférence Teams.

La réunion a été convoquée dans le délai prescrit par le règlement intérieur de la caisse (RIC).

En présentiel:

M. Michel Adam, président

M. Nicole Breton, vice-présidente du CA, présidente du comité Gouvernance et éthique et présidente du comité Mise en candidature

Mme Jeanne Prevost Turpin, secrétaire

Mme Julie Gosselin, administratrice, présidente du comité Coopération

M. Stéphane Boismenu, directeur général

Collaboratrices :

Mme Natalie Poirier, maître de cérémonie, Eklosion (à distance)

Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale

Mme Marie-Soleil Trottier-Santerre, responsable des communications et de la vie associative

Point 1 Ouverture de l'assemblée

L'Assemblée générale annuelle est en mode virtuel seulement. La mise en ondes commence à 18 h 30.

1.1. Mot de bienvenue

Mme Poirier, maître de cérémonie, souhaite la bienvenue à la 87^e Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert.

Le président prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres. Il présente les administrateurs qui l'accompagnent et le directeur général.

Il annonce qu'il y aura des prix de présence : deux dons de 250 \$ à offrir à des organismes sans but lucratif de Saint-Hubert. Chaque gagnant pourra choisir la cause qui lui tient à cœur et, accompagné par l'un de nous, remettre ce don à l'organisme de son choix. Mme Poirier explique les modalités pour participer aux tirages.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

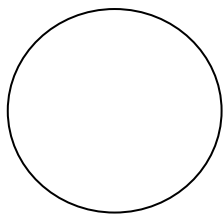
Le message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusé.

Point 2 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Mme Poirier explique les règles et consignes pour participer à l'AGA. Un vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique est lancé.

À l'issue de cette capsule, elle décrit les conditions pour être reconnu comme membre de plein droit.



AGA-2025-01

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Avant d'adopter l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés pour assurer le respect du processus de votation.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À 100 % des voix exprimées que Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale et Mme Elena Malii, directrice Expérience membre et client et opérations agissent comme scrutatrices.

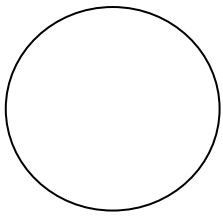
2.3 Adoption de l'ordre du jour

Mme Poirier invite Mme Prevost Turpin, secrétaire du conseil d'administration, à lire l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Mot de bienvenue
 - 1.3. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 10 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

AGA-2025-02

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À 100 % des voix exprimées d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



AGA-2025-03

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la caisse. Puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, il n'y a ni lecture ni de résumé. Le président procède à son adoption.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À 100 % des voix exprimées d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024.

Point 3 Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente les membres du conseil d'administration. Sur cette lancée, il souligne les 25 années de Mme Breton au conseil d'administration de la caisse. Ensuite, il informe que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins.

Il poursuit en informant que malgré le contexte de volatilité économique, les événements météorologiques extrêmes, les tensions géopolitiques, 2024 a été une année exceptionnelle à plusieurs égards pour la caisse :

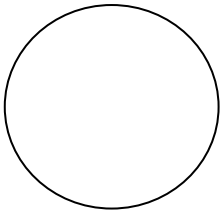
- Classée parmi les 12 meilleures caisses au Québec en fonction de la vente de produits et services, la mobilisation du personnel et la satisfaction des membres grâce au travail exceptionnel des employés;
- Reconnue pour sa performance par la direction principale régionale du Réseau des caisses.;
- Progression positive de son membership;
- Incroyable performance constatée du Centre Desjardins Entreprises Rive-Sud;
- Nouvelles avancées pour les acquisitions de produits en ligne;

Il conclut en affirmant que les membres de la caisse demeurent au cœur de toutes les discussions du conseil d'administration. Les décisions, quels que soient les sujets abordés, sont toujours prises dans leur intérêt.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président est invité à poursuivre avec la présentation du rapport sur la surveillance de trois règles déontologiques. Il confirme ce qui suit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.



3.3 Rapport financier

Mme Poirier invite le directeur général, M. Stéphane Boismenu, à commenter les résultats financiers.

D'entrée de jeu, il souligne que les résultats financiers de la caisse sont excellents de même que ceux du Mouvement Desjardins considérant et la croissance de ses excédents et actifs et un retour aux membres et à la collectivité de 557 M\$.

Concernant la caisse, il commente plus particulièrement certains postes, soit :

- Les emprunts à la Fédération sont en hausse en raison de l'excellente performance du portefeuille hypothécaire;
- Les excédents d'opération, en hausse de 8,31 %, illustrent aussi l'excellente performance de la caisse;
- La dotation, en recouvrement de la provision pour pertes de crédit, démontre que la caisse a une perte de 80 k\$ sur l'ensemble de son portefeuille de crédit de 1,0 G\$.

Le président conclut ce segment en mentionnant que c'est grâce aux actions et au travail du directeur général que la caisse s'est démarquée en 2024. « *Les résultats sont exceptionnels. Bravo et merci, Stéphane !* »

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Une capsule vidéo présente les projets soutenus par la caisse en 2024.

À la suite de la diffusion, la présidente du comité Coopération informe que la caisse a adopté le Plan d'engagement et de proximité 2025-2027. Celui-ci considère les réponses recueillies des consultations menées auprès des membres et partenaires du milieu.

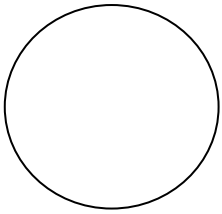
Elle présente les priorités d'investissement pour les trois prochaines années :

- La réussite éducative et formation
- Les œuvres humanitaires et l'engagement citoyen
- La santé et les saines habitudes de vie
- Les services de proximité et habitation
- L'environnement

Elle précise que la politique de contribution reliée à ce plan d'engagement décrit les priorités d'investissement, le type de projets attendus par la caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets. Cette politique de contribution est disponible sur le site Internet de la caisse.

Point 4 Période de questions

Dans l'attente d'une première question, Mme Poirier échange avec le président sur l'évolution des résultats de la caisse. Entre autres, son volume d'affaires a littéralement doublé entre 2015 et 2024, passant de 972 M\$ à 1,9 G\$.



Mme Poirier soumet au président une question:

- Il y a encore des travaux sur l'immeuble de la caisse. Quels sont ces travaux ? C'est pourquoi ? : le directeur général informe qu'il y a eu des travaux électriques du bâtiment pour être conforme aux exigences d'Hydro-Québec.
- Quel est l'avenir du centre de service Bernard-Racicot ? Le président informe que le conseil d'administration évalue annuellement les habitudes transactionnelles des membres. Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune intention de fermer ce centre de service.

Point 5 Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Mme Poirier lance la capsule vidéo qui explique la ristourne.

Elle rappelle que la documentation sur le partage des excédents et la ristourne est sur le site Internet de la caisse.

Le président précise que le scénario qui est recommandé par la Fédération et par le conseil d'administration respecte et est conforme aux encadrements applicables. Il ajoute que ce scénario avantage tant l'ensemble des membres que la communauté.

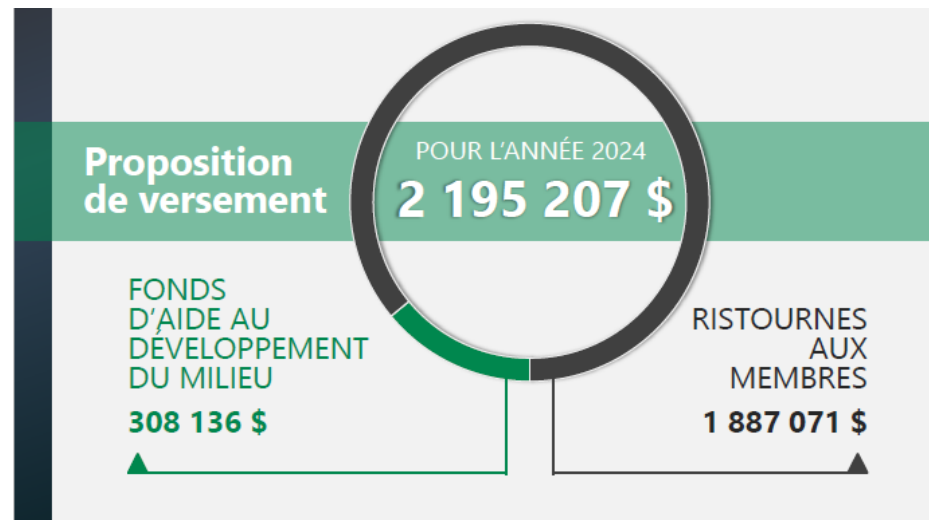
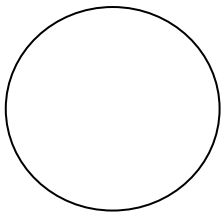
Le directeur général est invité à expliquer cette recommandation.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	6 308
Virements réglementaires et autres ajustements	(9)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(674)
• Autres éléments du résultat	460
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	205
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0
Solde des excédents à répartir	6 299
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 784)
• Ristourne	(1 887)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	411
• Affectation au FADM	(308)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(4 515)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		196
Épargne et placements		268
Fonds	0,55 \$	94
Prêts et marges de crédit		538
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	290
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	146
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	324
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	31
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 887

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

AGA-2025-04

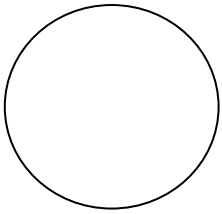
La recommandation de partage des excédents annuels 2024 est DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE.

Mme Poirier rappelle que les précisions sur la façon de voter sur cette proposition de partage des excédents annuels seront expliquées dans quelques instants.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période de votation

Tel que le prévoit le règlement intérieur de la caisse, puisque le président est une personne candidate, la vice-présidente agira comme présidente d'élection. La secrétaire agira comme secrétaire d'élection.



5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Poirier explique la démarche du profil collectif et invite la présidente du comité Mise en candidature à présenter leur rapport. Entre autres déclarations, elle mentionne les informations suivantes :

- L'appel de candidatures a été diffusé pendant 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 ;
- Les moyens de communication qui ont été utilisés pour promouvoir l'appel de candidatures ;
- 3 postes étaient à pourvoir et 8 candidatures ont été reçues ;
- Les critères recherchés cibles pour enrichir le profil collectif du CA ;

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection informe que chacune des personnes candidates a préparé une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes. Ces présentations seront en réécoute sur le site Internet de la caisse.

Les 8 candidats se présentent par ordre alphabétique.

1. M. Michel Adam
2. M. Jonathan Caron
3. Mme Lucie Gélinas
4. M. David Goncalves
5. M. Martin Larrivée
6. M. Jérôme Painchaud
7. M. Benjamin Simard
8. Mme Andrea Urrea représentée par Mme Mélissa Floréal

5.2.4 Élection par votation

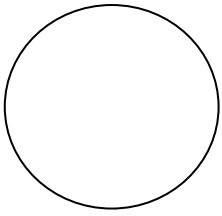
La présidente d'élection rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Poirier rappelle que dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, jusqu'au dimanche 20 avril 2025, à 23 h 59, les membres de plein droit seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels de même que sur l'élection des membres du conseil d'administration.

Le rapport annuel, la réécoute de cette Assemblée, le document sur la proposition de partage des excédents de même que le segment des présentations des candidats sont accessibles sur le site Internet de la caisse.

Le président ajoute que les membres n'ayant pas AccèsD pourront exercer leur droit de vote aux deux points de service de la caisse, jeudi 17 avril, de 9 h à 20 h.



Mme Poirier précise que les résultats seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la caisse 24 à 48 heures après la période de votation. C'est ce qui mettra fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Le président explique les étapes qui devront être réalisées advenant un vote négatif sur la proposition concernant le partage des excédents.

Point 6 Fin de la rencontre et remerciements

À l'invitation de l'animatrice, le président termine avec le mot de la fin. Il remercie les membres pour leur participation à cette 87^e Assemblée générale annuelle, les personnes qui l'accompagnaient ce soir, dont Mme Poirier. Il remercie aussi le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Fin du direct : 19 h 54 (durée 1 h 24)

Point 7 Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, la présidente d'élection déclare que :

- La proposition sur le partage des excédents annuels 2024 comme recommandée par le conseil d'administration est adoptée à la majorité.
- Les candidats élus sont :
 - M. Michel Adam
 - M. Jonathan Caron
 - Mme Andrea Urra

L'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

Président, Michel Adam

Secrétaire, Jeanne Prevost Turpin